

28^e ANNÉE

2^e Série : N^o 57

15 Mai 1937

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE
DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes, 7

A MÉTHODES NOUVELLES LIVRES NOUVEAUX

Par la **Clarté du Texte**,
Par une **Présentation et une illustration uniques**

LES 75 NOUVEAUTÉS

éditées par

L'ÉCOLE

11, RUE DE SÈVRES, PARIS

rendront de signalés services à nos établissements.

La Série de ses Dix Manuels en couleurs

pour les cours enfantins et préparatoires.

Les Manuels d'Histoire Religieuse :

Histoires Saintes, Catéchismes, Vies de Jésus.

Les Cours de Langue Française :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen.

Les Vocabulaires :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen.

Les Morales :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire et Moyen — Cours Moyen et Supérieur — Cours du Brevet Élémentaire.

Les Lectures :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire 1er A — Cours Élémentaire et Moyen — Cours Moyen et Supérieur.

Les Histoires de France :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen et Supérieur.

Les Géographies :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen — C. Sup.

Les Arithmétiques :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen et Supérieur — Cours du Brevet Élémentaire.

Les Livres de Sciences :

C. Préparatoire — C. Élémentaire — C. Moyen et Supérieur (G. et F.).

Les Onze Cahiers de sa Méthode d'Écriture.

Les Treize Cahiers de sa Méthode de Dessin.

*Tous ces Manuels donneront aux parents
de vos élèves une haute opinion de vos méthodes
pédagogiques*

DEMANDEZ-NOUS LE CATALOGUE GRATUIT

28^e ANNÉE

2^e Série : N° 57

15 Mai 1937

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

CERTIFICATS LIBRES DE 1937

Dates et lieux des Examens

DATES	PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS			
	M. SALOMON	M. LE ROY	M. POUPON	M. GRILL
1 Juin	Saint-Pol F. E.	Plouescat E.	Saint-Pol G. E.	
2 —	— F. C.	— C.	— G. C.	
3 —	Plougastel E.	Saint-Thégonnec	Taulé	
5 —	— C.	—	Briec E.	Plonévez-Porzay <i>dimanche</i>
7 —		Carhaix E.	— C.	
8 —	Le Relecq	— C.	Douarnenez E.	
9 —	Le Conquet		— C.	
10 —	Brest E. G.	Brest E. F.	Châteaulin E.	Audierne <i>jeudi</i>
11 —	— C. G.	— C. F.	— C.	
12 —	Plabennec E. G.	Landerneau E.	Riec	
14 —	— E. F.	— C.	Pont-Croix E.	
15 —	— C.	Landivisiau E.	—	
16 —	Hanvec	Rural	— C.	
17 —	Lannilis E.	— E. Ville	Pleyben E.	
18 —	— C.	— C.	— C.	
19 —	Ploudalmézeau C.	Pouldreuzic E.	Saint-Renan E.	Ploudalmézeau E. <i>vendredi</i>
21 —	Morlaix E. G.	— C.	— C.	
22 —	—	Pont-l'Abbé E.	—	
23 —	— E. F.	Ville	Lesneven E. G.	
24 —	— C.	— E. Rural	— E. F.	
25 —	Quimperlé E. F.	— C.	— C.	
26 —	— E. G.	Quimper E. F.	Fouesnant	Crozon E. <i>jeudi</i>
28 —	— C.	— E. G.	Châteauneuf E.	— C.
29 —	Concarneau E.	— C.	— C.	
	— C.	Scaër	Elliant E.	Ploudiry <i>dimanche</i>
			— C.	

Abréviations : G, veut dire garçons ; F, filles ; E, certificat élémentaire ; S, certificat supérieur.

Le Certificat Supérieur se passera dans tout le diocèse : l'écrit, le 26 Juin ; l'oral le 5 Juillet.

Les frais d'inscription sont de 1 fr. 50 pour le C. E. ; 2 francs pour le Certificat complémentaire ; 2 fr. 50 pour le C. S. Les fournitures sont à payer en plus.

*

Il est rappelé que le Certificat Complémentaire est l'examen du 2^e degré ; le Certificat Supérieur, l'examen de première année de brevet.

Désormais, le Certificat complémentaire commencera, non plus la veille, comme jadis, mais le matin du jour fixé, à 7 h. 1/2.

A Saint-Pol : Examens des Garçons, à l'Ecole des Garçons ; — des Filles, à l'Ecole Sainte-Anne.

Sont convoquées à Plonévez-Porzay, pour l'Elémentaire, les Ecoles de Plonévez, Plogonnec, Locronan, Saint-Nic, Plomodiern ; pour le Complémentaire, ces écoles iront au centre qu'elles ont choisi.

A Brest : C. E. G., à l'Ecole de Saint-Martin ; — C. E. F., à l'Ecole du Pilier-Rouge ; C. C. F., à l'Ecole de l'Immaculée-Conception, place Sanquer ; — C. C. G., à l'Ecole des G. de Recouvrance.

A Audierne sont convoquées à l'Ecole des G. les Ecoles de : Audierne, Plouhinec G., Plogoff, Clédén, Ile-de-Sein.

A Morlaix : C. E. G., à l'Ecole de Saint-Joseph, place Daumesnil ; — C. E. F., Ecole N.-D. de Lourdes C. C. ; — Pour tous, Ecole Saint-Joseph.

Landerneau : C. E., Ecole des Garçons ; — C. C., Ecole Saint-Julien.

Landivisiau : C. E., *rural*, à l'Ecole des F. ; — C. E., *ville*, à l'Ecole des G. ; — C. C., Ecole des F.

Plabennec : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F., à l'Ecole des F. ; — C. C., à l'Ecole des F.

Pont-l'Abbé : C. E., *ville* : les deux écoles de Pont-l'Abbé et celle des G. de Plonéour-Lanvern à l'Ecole des G. ; — C. E. *rural* à l'Ecole des F. ; — C. C. à l'Ecole des F.

Lesneven : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F., à l'Ecole des F. ; — C. C., à l'Ecole des F.

Quimperlé : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F., à l'Ecole de N.-D. de Kerbertrand ; — C. C., à l'Ecole de N.-D. de Kerbertrand.

Quimper : C. E. G., au Likès ; — C. E. F., à l'Ecole Saint-Mathieu ; — C. C., à l'Ecole Sainte-Anne.

Remarque importante : Le Programme du Travail Manuel pour les F. au C. E. P. comporte : Raccourci, Tricot, Crochet.

MM. les Directeurs et M^{mes} les Directrices sont priés de réserver des classes propres aux candidats ; aux Membres de la Commission une salle spacieuse avec tableaux, deux si possible ; craie, chiffons, pour essuyer les tableaux ; crayons, pour la correction, et une gomme ; un petit cahier ou des feuilles de papier blanc pour les

notes de l'oral. Que toutes cartes soient enlevées, tous pupitres vidés, des classes où travailleront les candidats.

Je me permets cette suggestion : Pour diminuer les frais de nos candidats, l'Ecole qui reçoit ne pourrait-elle pas cuire les aliments apportés par les élèves, ou mieux chaque Directrice et chaque Directeur écriraient à la Directrice ou au Directeur de la paroisse où l'examen se donne, en lui indiquant le nombre exact de ses candidats et en les priant d'acheter telles et telles provisions qui seraient cuites à leur Pensionnat, et payées par les Directeurs et Directrices le jour de l'examen.

Avis très important

Je vous prie de vouloir bien prendre une copie des textes et compositions écrites des certificats officiels, de me l'expédier, afin que je vous livre tous ces examens en brochure, d'où économie de temps et d'argent, car on n'aura plus, pour avoir ces textes, à vous écrire des lettres qui prennent beaucoup de temps et que la poste n'expédie pas gratuitement.

Autre avis non moins important

J'aimerais que tout fût parvenu aux Centres d'examens plusieurs jours avant la date de l'examen : feuilles de composition, diplômes. Lourds seraient les frais de transport. Quel est le Directeur, quelle est la Directrice d'un centre d'examen qui ne vient à Quimper, ou ne connaît quelqu'un à y venir : vous feriez preuve d'un grand esprit d'ordre et de discipline, en venant ou en envoyant ces visiteurs prendre le paquet chez moi : tout serait à pied d'œuvre le jour des épreuves.

O. SALOMON.

Lieux des Examens

La lettre G placé après le nom d'une école indique l'école des garçons, quand il n'y a aucune lettre c'est l'école des filles qui est désignée. Les autres majuscules précisent la matière sur laquelle l'examineur interrogera : C, catéchisme et H. Sainte ; — L, lecture ; — H, Histoire de Bretagne, Histoire et Géographie ; — M, Arithmétique, Algèbre, Géométrie. — Tout de suite après le nom du Centre de l'examen, E signifie C. Elémentaire ; C : C. complémentaire.

L'école devra déléguer pour l'examen le maître qui est chargé de la classe correspondant à l'examen pour lequel il est convoqué ; si le même maître reste pour les

deux examens, c'est celui de la classe du certificat complémentaire qui doit venir pour les deux.

Tout examinateur qui ne *peut* se rendre à sa convocation m'en prévient dès la parution du *Sentier*. En cas d'absence sans motif, ou pour motif non agréé, le Directeur paiera tous les frais de télégrammes, autos pour le remplaçant, et le nom de l'école sera publié dans le *Sentier* : il est temps que l'on fasse connaître ceux qui acceptent qu'on se gêne et souvent beaucoup pour eux, mais ne veulent se déranger en aucune façon pour les autres. Tout examinateur qui ne restera pas jusqu'à la fin de l'examen ne sera pas remboursé de ses frais de voyage.

Audierne E. — Landudec, G, L ; Landudec, C ; Tréboul, G, L ; Tréboul, C ; Douarnenez, G, L ; Douarnenez, L ; Plovan, C.

Brest G, E. — Brélès, G, L ; Plouarzel, G, C ; Ploumoguier, G, L ; Plouzané, G, C ; Le Conquet, G, L ; Ploudalmézeau, G, C ; Crozon, G, L ; Milizac, G, C ; Landerneau, G, L.

Brest C. G. — Les mêmes, même matière, excepté : Plouzané, M ; Ploumoguier, H ; Crozon, H ; Milizac, M ; Landerneau, M.

Brest F, E. — Plougonvelin, C ; Ploumoguier, L ; Plouarzel, C ; Porspoder, L ; Loc-Maria-Plouzané, C ; Plouzané, L ; Le Conquet, C ; Saint-Renan, L ; Brélès, C ; Brignogan, L ; Ploudalmézeau, C ; Crozon, L.

Brest C. F. — Plouarzel, H ; Le Conquet, M ; Brignogan, H ; Ploudalmézeau, L ; Brélès, C ; Crozon, L ; Saint-Renan, M.

Briec E. — Fouesnant, G, C ; Châteaulin, G, L ; Langolen, G, C ; Ergué-Gabéric, L ; Locronan, G, C ; Saint-Mathieu, Quimper, L ; Odet, Ergué, G, L ; Odet, Ergué, C.

Briec C. — Fouesnant, G, M ; Châteaulin, G, H ; Langolen, G, L ; Locronan, G, H ; Ergué-Gabéric, C ; Saint-Mathieu, Quimper, M ; Odet, Ergué, G, L ; Odet, Ergué, C.

Carhaix E. — Spézet, C ; Scrignac, L ; Châteauneuf, C ; Plougonven, G, L ; Lennon, L ; Landeleau, C ; Châteauneuf, G, L.

Carhaix C. — Spézet, C ; Châteauneuf, L ; Plougonven, G, M ; Châteauneuf, G, M.

Châteaulin E. — Briec, G, L ; Edern, C ; Brasparts, G, C ; Brasparts, L ; Gouézec, C ; Landrévarzec, G, L ; Lennon, L ; Dinéault, C ; Douarnenez, G, L.

Châteaulin C. — Briec, G, L ; Brasparts, G, H ; Brasparts, C ; Gouézec, H, L ; Landrévarzec, G, M ; Douarnenez, G, M ; Douarnenez, C.

Châteauneuf E. — Pleyben, C ; Pleyben, G, L ; Châteaulin, C ; Carhaix, G, L ; Carhaix, C ; Motreff, C ; Langolen, L ; Briec, L.

Châteauneuf C. — Pleyben, G, H ; Pleyben, C ; Châteaulin, L ; Carhaix, G, M ; Carhaix, L.

Concarneau E. — Arzano, G, L ; Quimperlé, G, C ; Bannalec, C ; Saint-Yvi, C ; Rosporden, L ; Mlle Guyomar, L ; Kerbertrand, Quimperlé, L ; Névez, C.

Concarneau C. — Quimperlé, G, M ; Bannalec, C ; Mlle Guyomar, L ; Kerbertrand, Quimperlé, M ; Arzano, G, H.

Le Conquet. — Saint-Pierre, G, L ; Sainte-Anne, Brest, L ; Recouvrance, G, C ; Lambézellec, bourg, C ; Petit-Paris, L ; Recouvrance, rue des Remparts, L.

Crozon. — Plomodiern, C ; Saint-Nic, C ; Saint-Martin, Brest, G, L ; Plonévez-Porzay, L ; Carmes, G, L ; Externat Saint-Yves, Brest, C.

Crozon C. — Saint-Martin, Brest, G, M ; Plonévez-Porzay, C ; Carmes, G, L ; Externat Saint-Yves, Brest, H.

Douarnenez E. — Audierne, L ; Mahalon, G, C ; Quimper, Saint-Mathieu, G, L ; Beuzec-Cap-Sizun, C ; Clédén-Cap-Sizun, C ; Plogoff, L ; Audierne, G, C ; Mahalon, C ; Plogonnec, L ; Sainte-Anne, Quimper, L.

Douarnenez C. — Mahalon, G, H ; Sainte-Anne, Quimper, C ; Audierne, G, M ; Plogonnec, L ; Quimper, Saint-Mathieu, G, L.

Elliant E. — Fouesnant, G, L ; Concarneau, L ; Beuzec-Conq, C ; Sainte-Anne, Lanriec, C ; Kerfeunteun, G, C ; Trégunc, G, L ; Coray, C ; Concarneau, G, L.

Elliant C. — Fouesnant, G, M ; Concarneau, L ; Beuzec-Conq, C ; Lanriec, H ; Trégunc, G, M ; Concarneau, G, L.

Fouesnant. — Combrit, G, L ; 2 de Concarneau, G, C ; 2 de Kerfeunteun, C, L.

Hanvec. — Loperhet, L ; Plougastel, Saint-Adrien, C ; Landerneau, Calvaire, C ; 2 de Tibidy, C, L.

Landerneau E. — Landivisiau, G, L ; Ploudaniel, C ; Plouédern, C ; Logonna, L ; Guissény, G, C ; Saint-Méen, C ; Le Folgoat, G, C ; Immaculée-Conception, Brest, L ; Sizun, L ; Sainte-Anne, Brest, L ; Plounéour-Trez, C ; Saint-Melaine, Morlaix, C ; Plougastel-Daoulas, G, L.

Landerneau C. — Landivisiau, G, L ; Guissény, G, H ; Le Folgoat, G, M ; Immaculée-Conception, Brest, C ; Saint-Méen, L ; Sainte-Anne, Brest, M ; Sizun, C ; Ploudaniel, H ; Saint-Melaine, Morlaix, M ; Plougastel-Daoulas, G, L.

Landivisiau rural E. — Guerlesquin, L ; Recouvrance, place E.-Goez, C ; La Martyre, C ; Plouescat, L ; Plougar, L ; Loc-Eguiner, C ; Saint-Thégonnec, L ; Cléder, L ; Pleyber-Christ, L ; Plounéventer, C.

Landivisiau ville E. — Saint-Thégonnec, G, L ; Cléder, G, C ; Saint-Jacques, Guiclan, L ; Saint-Mathieu, Morlaix, C ; Landerneau, Saint-Julien, L ; Landerneau, Calvaire, L ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, C ; Ploudiry, G, C.

Landivisiau C. — Saint-Mathieu, Morlaix, C ; Landerneau, Saint-Julien, 2, M, H ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, L ; Plounéventer, C ; Recouvrance, rue Vauban, M ; Saint-Jacques, Guiclan, H ; Cléder, G, L ; Saint-Thégonnec, G, H ; Landerneau, Saint-Sébastien, L.

Lannilis E. — Lambézellec, G, C ; Saint-Marc, G, L ; Kérinou, C ; Plouvien, C ; Saint-Thonan, L ; Kersaint, C ; Saint-Pabu, L ; Plouguin, L ; Kernilis, C.

Lannilis C. — Lambézellec, G, M ; Saint-Marc, G, H ; Kérinou, C ; Saint-Pabu, L ; Plouguin, L.

Lesneven E, G. — Saint-Renan, G, C ; Plabennec, G, L ; Landerneau, G, C ; Plouescat, G, L ; Lannilis, G, L ; Plouvorn, G, C.

Lesneven F, E. — Tréflez, C ; Bohars, L ; Plounévez-Lochrist, C ; Plouescat, L ; Sibiril, C ; Gouesnou, L ; Tréflaouénan, C ; Plabennec, L ; Plouzévédé, L ; Kerbonne, L.

Lesneven C. — Plabennec, G, C ; Plouescat, G, H ; Landerneau, G, M ; Saint-Renan, G, M ; Sibiril, L ; Plouescat, L ; Plabennec, C ; Plouzévédé, H ; Tréflaouénan, L ; Kerbonne, M.

Morlaix G, E. — Roscoff, G, L ; Saint-Pol, G, C ; Ile de Batz, G, L ; Landivisiau, G, C ; Cléder, G, L ; Plouescat, G, C.

Morlaix F, E. — Roscoff, L ; Guiclan, C ; Lampaul-Guimiliau, C ; Plounéour-Ménez, C ; Pleyber-Christ, L ; Saint-Pol, Sainte-Anne, L ; Saint-Pol, la Charité, C ; Santec, L ; Huelgoat, L ; Berrien, C ; Ile de Batz, L.

Morlaix C. — Roscoff, G, M ; Roscoff, L ; Lampaul-Guimiliau, C ; Pleyber-Christ, H ; Saint-Pol, Sainte-Anne, C ; Saint-Pol, G, M ; Huelgoat, L ; Santec, H ; Landivisiau, G, L.

Plabennec G, E. — Plouguerneau, G, C ; Plounéour-Trez, G, L ; Le Relecq, G, C ; Port-Sall, G, L ; Kérinou, G, L.

Plabennec E, F. — Plouguerneau, C ; Guissény, L ;

Kerlouan, C ; Lanhouarneau, L ; Kernouës, C ; Landéda, L ; Saint-Marc, L.

Plabennec C. — Plounéour-Trez, G, M ; Landéda, L ; Guissény, C ; Saint-Marc, H.

Pleyben E. — Collorec, L ; Cléden-Poher, C ; Plonévez-du-Faou, L ; Landrévarzec, C ; Saint-Goazec, L ; Châteaulin, G, L ; Sainte-Anne, Quimper, C ; Sainte-Thérèse, Quimper, L.

Pleyben C. — Collorec, M ; Sainte-Thérèse, Quimper, C ; Plonévez-du-Faou, H ; Saint-Goazec, L ; Sainte-Anne, Quimper, M ; Châteaulin, G, H.

Plonévez-Portzay E. — Cast, C ; Tréboul, G, L ; Châteaulin, L ; Crozon, G, C ; Crozon, F, C ; Briec, G, L.

Ploudalmézeau E. — Plouguerneau, Lilia, C ; Milizac, C ; Le Relecq, L ; Guilers, L ; Pilier-Rouge, L ; Bourg-Blanc, C ; Plouguerneau, Lilia, G, L ; Lambézellec, G, L ; Saint-Renan, C ; Lannilis, G, L.

Ploudalmézeau C. — Plouguerneau, Lilia, G, L ; Lambézellec, G, M ; Lannilis, G, H ; Saint-Renan, C ; Pilier-Rouge, L ; Le Relecq, M ; Plouguerneau, Lilia, C.

Plouescat E. — Lesneven, G, L ; Landivisiau, L ; Saint-Martin, Morlaix, G, C ; Plouigneau, C ; Plouider C ; Plougourvest, L ; Plouvorn, L ; Bodilis, C ; Le Folgoat, C ; Plougoulm, C ; Lesneven 2, L.

Plouescat C. — Landivisiau, M ; Lesneven, G, M ; Le Folgoat, H ; Plougourvest, C ; Plouvorn, L ; Lesneven, H ; Saint-Martin, Morlaix, G, L.

Plougastel E. — Saint-Martin, Brest, G, L ; Guipavas, G, C ; Le Relecq, G, C ; Brest, Malakoff, L ; Guipavas, C ; La Forêt, C ; Hanvec, L ; Rumengol, L.

Plougastel C. — Saint-Martin, Brest, G, M ; Guipavas, G, H ; Guipavas, L ; Brest, rue Malakoff, C ; Hanvec, C.

Saint-Pol E, G. — Plougonven, G, C ; Plouescat, G, L ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, L ; Cléder, G, C ; Saint-Thégonnec, G, C ; Plouvorn, G, L.

Saint-Pol E, F. — Saint-Martin, Morlaix, L ; Ploujean, C ; Henvic, C ; Morlaix, rue Bréhat, L ; Locqué-nolé, C ; Taulé, L ; Plougasnou, L ; Cléder, C ; Ploué-zoc'h, C ; Carantec, L.

Saint-Pol C, G. — Plougonven, G, H ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, 2, C, M ; Plouvorn, G, L ; Cléder, G, L.

Saint-Pol C, F. — Morlaix, rue Bréhat, M ; Morlaix, Saint-Martin, M ; Henvic, L ; Taulé, H ; Cléder, C ; Locqué-nolé, C ; Carantec, L.

Pont-Croix E. — Plonéour-Lanvern, C ; Audierne, L ;

Pluguffan, G, L ; Plonéour-Lanvern, G, C ; Plozévet, L ; Poullan, C ; Plogastel-Saint-Germain, L ; Clédén-Cap-Sizun, C.

Pont-Croix C. — Plonéour-Lanvern, G, L ; Douarnenez, H ; Poullan, M ; Douarnenez, G, M ; Pouldreuzic, C ; Tréboul, C ; Pluguffan, G, L.

Pont-l'Abbé E, ville. — Pont-Croix, G, C ; Pont-Croix, L ; Pluguffan, C ; Plouhinec, G, L ; Scaër, G, L ; Quimper, Sainte-Thérèse, C.

Pont-l'Abbé E, rural. — Pouldergat, C ; Plouhinec, L ; Combrit, L ; Bénodet, L ; Clohars-Fouesnant, C ; Ergué-Armel, C ; Kerfeunteun, G, L ; Kerfeunteun, L.

Pont-l'Abbé C. — Pont-Croix, G, L ; Pont-Croix, M ; Pluguffan, C ; Plouhinec, G, H ; Quimper, Sainte-Thérèse, M ; Kerfeunteun, G, L ; Kerfeunteun, H ; Combrit, G, C ; Ergué-Armel, H.

Pouldreuzic E. — Pont-l'Abbé, C ; Quimper, Likès, L ; Loctudy, C ; Penmarc'h, L ; Treffiagat, G, C ; Treffiagat, L ; Quimper, Saint-Corentin, G, L ; Plobannalec, C ; Saint-Evarzec, G, C ; Landrévarzec, G, L.

Pouldreuzic C. — Saint-Evarzec, G, C ; Treffiagat, G, M ; Quimper, Saint-Corentin, G, L ; Pont-l'Abbé, H ; Treffiagat, L ; Plobannalec, C ; Quimper, Likès, M.

Quimper E, G. — Landudec, G, L ; Elliant, G, 2, C ; Pouldreuzic, G, 2, L ; Pont-l'Abbé, G, 2, C ; Locronan, G, 2, L ; Lesconil, G, C.

Quimper E, F. — Elliant, C ; Fouesnant, L ; Locronan, C ; Saint-Evarzec, L ; Le Juch, C ; Ploaré, C ; Ploëmeur, L ; La Forêt-Fouesnant, C ; Lesconil, L ; Guilvinec, C ; Pont-l'Abbé, L.

Quimper C. — Pouldreuzic, G, M ; Pont-l'Abbé, G, M ; Elliant, G, H ; Elliant, H ; Elliant, L ; Locronan, L ; Ploaré, C ; Guilvinec, C.

Quimperlé G, E. — Riec, G, C ; Rosporden, G, 2, L ; Trégunc, G, 2, L ; Scaër, G, C ; Moëlan, G, 2, C.

Quimperlé F, E. — Nizon, C ; Moëlan, L ; Pont-Aven, C ; Riec, L ; Scaër, C ; Mlle Guyomar, L ; Trégunc, C.

Quimperlé C. — Trégunc, G, M ; Trégunc, L ; Scaër, G, H ; Scaër, C ; Mlle Guyomar, L ; Rosporden, G, H ; Rosporden, C ; Concarneau, G, M.

Le Relecq. — Ploudiry, G, C ; Plougastel, G, L ; Plougastel, C ; Saint-Marc, L ; Kerbonne, C ; Milizac, G, L.

Riec. — Querrien, C ; Clohars, G, L ; Clohars, L ; Rédéné, C ; Arzano, L ; Locunolé, L ; Guilligomarc'h, C.

Saint-Renan E. — Portsall, G, L ; Portsall, C ; Les-

neven, G, L ; Landunvez, C ; Lannilis, C ; Pilier-Rouge, L ; Lesneven, C ; Recouvrance, rue des Remparts, L ; Lampaul-Ploudalmézeau, C ; Saint-Pierre-Quilbignon, L.

Saint-Renan C. — Portsall, G, L ; Lannilis, C, H ; Saint-Pierre-Quilbignon, G, H ; Pilier-Rouge, M ; Lesneven, G, M ; Lesneven, C ; Saint-Pierre-Quilbignon, L.

Scaër. — Querrien, G, C ; Concarneau, G, L ; Moëlan, G, C ; Quimperlé, Jeanne-d'Arc, L ; Concarneau, L.

Taulé. — Mespaul, C ; Plouénan, L ; Lanmeur, L ; Plouégat-Moysan, C ; Saint-Pol, G, L.

Saint-Thégonnec. — Guimiliau, C ; Comanna, L ; Saint-Jean-du-Doigt, C ; Plougar, C ; Plougouven, C ; Landerneau, G, L.

Certificat Supérieur

L'écrit, le 26 Juin, se fera dans les écoles des candidats. Les délégués chargés d'aller donner les textes et de surveiller les compositions recevront, par lettre individuelle, leur délégation, le texte des examens et les instructions utiles.

Les directeurs et les directrices connaîtront, par lettre, les noms de leurs candidats admissibles à l'oral.

L'oral commencera le 5 Juillet, à 8 heures, dans les Centres où se passent les C. Complémentaires. Les directeurs et directrices conduiront donc leurs admissibles, à moins d'avis contraire, à la paroisse où ils conduisent leurs candidats au C. Complémentaire.

Examens

Pour faciliter la tâche aux directeurs et directrices qui reçoivent les candidats, voici le nombre des élèves inscrits à chaque Centre : quand il y aura 2 nombres, le premier indiquera le nombre des candidats au Certificat élémentaire, le deuxième ou C. Complémentaire.

Audierne : 61 ; Brest, G : 56 ; 38 ; F : 160 ; 43 ; Brie : 80 ; 15 ; Carhaix : 58 ; 15 ; Châteaulin : 57 ; Châteauneuf : 96 ; 17 ; Concarneau : 116 ; 32 ; Le Conquet : 61 ; Crozon, 52 ; 44 ; Douarnenez : 135 ; 13 ; Elliant : 110 ; 46 ; Fouesnant : 45 ; Hanvec : 39 ; Landerneau : 118 ; 60 ; Landivisiau, rural : 79 ; ville : 90 ; 55 ; Lannilis : 94 ; 29 ; Lesneven, G : 110 ; F : 169 ; 99 ;

Morlaix, G : 64 ; F : 94 ; 50 ; Plabennec, G : 44 ; F : 71 ; 11 ; Pleyben : 57 ; 2 ; Plonévez-Porzay : 85 ; Ploudalmézeau : 53 ; 11 ; Ploudiry : 22 ; Plouescat : 154 ; 40 ; Plougastel : 85 ; 40 ; St-Pol, G : 67 ; 20 ; F : 107 ; 31 ; Pont-Croix : 28 ; 8 ; Pont-l'Abbé, ville : 109 ; rural : 76 ; 102 ; Pouldreuzic : 66 ; 23 ; Quimper, F : 96 ; G : 61 ; 47 ; Quimperlé : F : 109 ; G : 37 ; 79 ; Le Relecq : 79 ; St-Renan : 120 ; 48 ; Riec : 71 ; Scaër : 42 ; Taulé : 61 ; St-Thégonnec : 54.

Recevant des inscriptions nouvelles tous les jours, je serai obligé d'inviter d'autres examinateurs pour beaucoup de centres.

Session du Certificat Public d'Etudes, en 1937

1^{re} Circonscription de Brest.

7 Juin. — Brest : appel à 7 h. 15.

1^{er} canton. — Garçons : place Sanquer.

2^e canton (ville). — Garçons : rue Michelet.

2^e canton (banlieue). — Garçons : place Guérin.

3^e canton. — Garçons : rue de la Communauté.

1^{er} canton. — Filles : place Sanquer.

2^e canton (ville). — Filles : rue Duquesne.

2^e canton (banlieue). — Filles : rue Danton.

3^e canton. — Filles : place Dixmude.

Ruraux. — (Bohars, Le Conquet, Gouesnou, Guilers, Plougonvelin) G. et F. : rue Monge.

14 Juin. — Saint-Renan (garçons et filles) : école de filles, à 7 h. 15.

16 Juin. — Porspoder (garçons et filles) : école des garçons, à 7 h. 15 (canton de Ploudalmézeau).

19 Juin. — Crozon (garçons et filles) : école des garçons, à 7 h. 15.

22 Juin. — Ouessant (garçons et filles) : école des garçons, midi.

2^e Circonscription de Brest.

31 Mai. Plouescat.

1^{er} Juin. — Plougastel-Daoulas.

2 Juin. — Plouvien.

4 Juin. — Le Relecq-Kerhuon.

7 Juin. — Sizun.

8 Juin. — Daoulas.

9 Juin. — Landerneau (garçons).

11 Juin. — Landerneau (filles et ruraux).

14 Juin. — Landivisiau.

15 Juin. — Lannilis (sauf Guissény et Saint-Frégant).

16 Juin. — Lesneven (école de Lesneven, Ploudaniel, Saint-Méen, Trégarantec, Le Folgoët, Kernouës).

19 Juin. — Lesneven (Kerlouan, Goulven, Brignogan, Plounéour-Trez, Plouider, Guissény, Saint-Frégant).

21 Juin. — Ploudiry.

Circonscription de Châteaulin.

4 Juin. — Carhaix (filles).

5 Juin. — Carhaix (garçons).

8 Juin. — Châteaulin (écoles rurales, G. et F.).

9 Juin. — Châteaulin (G. et F. de Châteaulin et de Pont-de-Buis)).

11 Juin. — Argol (garçons et filles).

12 Juin. — Pleyben (garçons et filles).

14 Juin. — Le Faou (garçons et filles).

18 Juin. — Châteauneuf (filles).

19 Juin. — Châteauneuf (garçons).

21 Juin. — La Feuillée (garçons et filles).

22 Juin. — Brasparts (garçons et filles).

Circonscription de Morlaix.

22 Mai. — Sanatorium marin de Roscoff.

25 Mai. — Saint-Pol-de-Léon (garçons).

26 Mai. — Plouzévédé.

29 Mai. — Saint-Pol-de-Léon (filles).

31 Mai. — Taulé.

1^{er} Juin. — Lanmeur.

2 Juin. — Pleyber-Christ.

4 Juin. — Plougonven.

8 Juin. — Morlaix (rural) et Morlaix (ville, G. et F.), épreuves écrites.

11 Juin. — Morlaix (rural) et Morlaix (ville, G. et F.), oral.

12 Juin. — Plougasnou.

19 Juin. — Huelgoat (filles).

22 Juin. — Huelgoat (garçons).

23 Juin. — Plouigneau.

1^{re} Circonscription de Quimper.

31 Mai. — Douarnenez : (garçons, agricoles).

1^{er} Juin. — Douarnenez (garçons, maritimes) : (communes de Douarnenez, Tréboul, Pouldavid).

- 2 Juin. — Douarnenez (filles, rural) : toutes les communes du canton sauf Douarnenez.
 4 Juin. — Douarnenez (filles, ville).
 7 Juin. — Audierne (garçons, agricoles) : communes d'Esquibien, Clédén-Cap-Sizun, Plouhinec.
 8 Juin. — Audierne (garçons, maritimes) : communes d'Audierne, Poulgoazec, Primelin, Plogoff, Ile-de-Sein.
 9 Juin. — Audierne (filles) : communes d'Audierne, Poulgoazec, Esquibien, Primelin, Plogoff, Ile-de-Sein.
 11 Juin. — Pont-Croix (garçons, agricoles) : communes de Pont-Croix, Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Meilars, Mahalon.
 12 Juin. — Pont-Croix (filles) : communes de Pont-Croix, Meilars, Mahalon, Plouhinec, Beuzec-Cap-Sizun, Clédén, Goulien.
 14 Juin. — Plogastel-Saint-Germain (garçons) : communes de Plogastel, Plozévet, Peumerit, Guiler, Gourlizon, Landudec et Plonéis.
 15 Juin. — Plogastel-Saint-Germain (filles) : tout le canton.
 16 Juin. — Plonéour-Lanvern (garçons) : communes de Plonéour, Kerbascol, Pouldreuzic, Plovan, Tréguenec, Tréogat.
 18 Juin. — Quimper (garçons, rural).
 19 Juin. — Quimper (filles, rural).
 22 Juin. — Quimper (filles, ville).
 23 Juin. — Quimper (garçons, ville).

2^e Circonscription de Quimper.

- 31 Mai. — Plonévez-Porzay (garçons et filles).
 2 Juin. — Pont-l'Abbé (nautique).
 4 Juin. — Briec-de-l'Odét (garçons et filles).
 7 Juin. — Pont-l'Abbé (garçons et filles, ville).
 9 Juin. — Penmarc'h (filles).
 11 Juin. — Fouesnant (garçons).
 14 Juin. — Rosporden (garçons et filles, ville).
 16 Juin. — Pont-l'Abbé (garçons, rural).
 18 Juin. — Fouesnant (filles).
 19 Juin. — Penmarc'h (garçons, à Kérity).
 21 Juin. — Pont-l'Abbé (filles, rural).
 23 Juin. — Rosporden (garçons et filles, rural).

Circonscription de Quimperlé.

- 31 Mai. — Pont-Aven (g. et f.) : écoles de Pont-Aven, Névez, Nizon (à l'école des garçons).
 5 Juin. — Quimperlé (ville, garçons) (éc. des garçons).

- 7 Juin. — Concarneau (rural, g. et f.) : écoles de Beuzec-Conq, La Boissière, Lanriec, Trégunc, Saint-Philibert, Melgven.
 9 Juin. — Riec-sur-Bélon (g. et f.) : écoles de Riec, Loyan, Lothan, Moëlan (bourg, Kergroës, Saint-Thamec, Brigneau) (éc. des garçons).
 11 Juin. — Quimperlé (ville, filles) (à l'école des filles).
 12 Juin. — Concarneau (ville, g. et f.) : écoles de Concarneau, Beuzec-Conq (Le Lin), Lanriec (Le Passage) (éc. des garçons).
 14 Juin. — Coray (g. et f.) : Coray, Laz, Leuhan, Trégourez (éc. des garçons).
 16 Juin. — Bannalec (ville, garçons et filles (école des filles)).
 18 Juin. — Scaër (g. et f.) : éc. de Scaër, Saint-Paul, Plascaër (éc. de filles).
 21 Juin. — Quimperlé (rural, g. et f.) : éc. de Clohars, Saint-Maudet, Doëlan, Baye, Mellac, Tréméven, Arzano, Rédéné, Guilligomarch, Locunolé, Querrien, La Clarté, Bellefontaine (à l'école des garçons).
 23 Juin. — Bannalec (rural, g. et f.) : Saint-Cado, Saint-Jacques, Eglise-Blanche, Kernével, Le Moustoir, Cadol, Le Trévoux, Saint-Thurien, Saint-Adrien, en Scaër (à l'école des garçons).

Brevets de capacité

1^o Brevet élémentaire (centres de Brest et de Quimper)

Age : 15 ans au 1^{er} Janvier 1937.

1^{re} session. — Date de l'examen : 5 Juillet. Clôture du registre d'inscription : 4 Juin.

2^e session. — Date de l'examen : 1^{er} Octobre. Clôture du registre d'inscription : 1^{er} Septembre.



AVIS. — Les dossiers complets des candidats devront parvenir à l'Inspection académique avant la clôture du registre d'inscription. Toute demande tardive, sauf cas de force majeure dûment établi, sera refusée.

Les candidats au B. S. doivent obligatoirement se faire inscrire dans le département où ils ont fait leurs études. Toutefois, au cas de changement de résidence, des autorisations spéciales peuvent être accordées par M. le Recteur.

A la fin du trimestre, un examinateur passera dans les écoles dont le directeur ou la directrice en aura fait la demande. Les bons candidats recevront un prix. Les meilleurs prendront part au concours final, à Plougastel-Daoulas, le 24 Août.

Toutes les écoles qui ont suivi le programme imposé par Monseigneur peuvent du moins présenter quelques candidats pour la lecture bretonne.

L'INSPECTION DIOCÉSAINE.



Pour tout ce qui concerne

LE MOBILIER SCOLAIRE

Tables-Bancs

Tableaux noirs pivotants et sur chevalets

Chaires de Maîtres

Bibliothèques

Mobiliers pour Écoles Maternelles
etc., etc.

Tables de Ping-Pong pour salles de récréation & Patronages

— Contreplaqués toutes épaisseurs pour découpages —

Adressez-vous aux

Etablissements **Bonduelle - Martineau**

Maison fondée en 1869

CONCARNEAU (Tél. 4)

QUIMPER (Tél. 55)

Catalogue sur demande — Nombreuses références

Le Gérant : H. QUERSY.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.

LIBRAIRIE A. HATIER, 8, rue d'Assas, Paris (6^e)

R. C. Seine 626.767

"Le Code de l'Enseignement Libre"

par Monsieur l'Abbé RADENAC

Secrétaire Général

du Comité National de l'Enseignement Libre

Avec LETTRE - PRÉFACE

de Son Excellence Monseigneur RICHAUD

Evêque Titulaire d'Irénopolis,

Président du Comité National de l'Enseignement Libre

Trois cents textes législatifs et administratifs concernant l'Enseignement Libre : supérieur, secondaire, technique et primaire.

La disposition par ordre chronologique des documents reproduits et diverses tables des matières très complètes, permettent de trouver aisément le texte recherché.

Un volume in-8°, 804 pages Frs. 20